FONDE EN 1893

LE NUMERO 15 CENTIMES

# L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Jeudi 6 Mai 1920

LE NUMERO 15 CENTIMES

# La Grève des Cheminots

*Le mouvement s'étend sur les réseaux du Midi et du P. L. M.*

*Tous les ports sont atteints par la grève des Inscrits maritimes*

*La grève générale des mineurs est votée pour jeudi 6 mai*

## Une note de la C. G. T.

REPONSE AU PRESIDENT DU CONSEIL

Au moment même où la C. G. T. rappelait son programme général et toutes les demandes de réorganisation économique qu'elle n'a cessé de formuler depuis l'armistice, M. Millerand faisait aux représentants de la presse des déclarations qui témoignent d'une méconnaissance absolue de la situation.

Sur un seul point, le président du Conseil a émis une apparence de vérité. Il a dit qu'aucune revendication corporative n'est invoquée dans le mouvement actuel. En effet, ce n'est pas pour des questions de salaires que les cheminots sont entrés en lutte ; que dockers, inscrits maritimes et mineurs les appuient aujourd'hui, que toutes les forces sociales dont le mouvement ouvrier dispose, sont prêtes à l'action.

Notre déclaration d'hier a répondu par avance.

*Les travailleurs, disons-nous, ne peuvent pas tourner dans le même cercle vicieux ; les augmentations de salaire sont impuissantes à réaliser l'équilibre, à solutionner les problèmes posés. C'est une réorganisation dans les méthodes et dans les gestions qui s'impose.*

C'est elle que nous réclamons parce que notre effort ne vise pas à obtenir des améliorations qui ne profiteraient qu'à quelques-uns, mais une réorganisation profitable à tous, sauf aux capitalistes, aux mercantis et à leurs défenseurs intéressés.

C'est le bien public que nous défendons. Quand M. Millerand l'invoque il nous oblige à demander où, quand, par quelles mesures le gouvernement a tenté de remédier à la crise dont souffre le pays.

Et nous ajoutons que si notre demande de réorganisation des transports n'est pas justifiée, pourquoi le président du Conseil prend-il l'engagement, dans sa déclaration, de déposer, dès la rentrée des Chambres, le projet de réorganisation des chemins de fer ?

On mettra en parallèle les propositions que nous rappelions hier, qui toutes tendent à rétablir l'activité économique dans la nation, à assainir la situation financière au regard des autres pays, à instituer un régime de solidarité internationale, à amplifier la production, à réduire le coût de la vie — et l'incapacité dont ont fait preuve les Pouvoirs publics, l'égoïsme que manifestent les classes dirigeantes, l'inintelligence de politiciens qui cèdent seulement (le président du Conseil vient justement de rappeler le cas des mineurs) à l'action directe des travailleurs.

Il serait plaisant de constater, si les circonstances n'étaient pas aussi graves, que le chef d'un gouvernement qui, en quelques mois, a accumulé toutes les carences, déclare que le mouvement ouvrier serait singulièrement embarrassé de définir la nationalisation qu'il exige. Notre programme, nous l'avons donné ; nos formules sont précises. Elles sont connues, elles ne peuvent pas être ignorées de M. Millerand auquel la question a été posée par nous à plusieurs reprises et qui nous répondait alors — évasivement et parce qu'il savait bien l'impossibilité de réfuter nos arguments — qu'il était disposé à tenter une expérience.

C'est plus qu'une promesse vague et dilatoire que nous voulons !

Le président du Conseil croit pouvoir invoquer l'opinion publique. Sa tactique est évidemment de chercher à troubler les éléments ouvriers : il n'y parviendra pas. La grande presse se refuse à éclairer l'opinion : elle fait le silence sur nos raisons et par là, elle prend attitude de partialité mais ses affirmations intéressées ne troubleront point nos camarades. Ils savent la valeur de notre action et la sincérité de nos efforts.

L'opinion publique saura, malgré tout, distinguer entre ceux qui la trompent et ceux qui défendent l'intérêt commun.

*La Confédération Générale du Travail.*

### La situation d'après une note des Compagnies

Paris, le 4 mai. — La situation sur les différents réseaux à midi semble s'améliorer quelque peu.

Quelques rentrées s'effectuent. Toutefois, l'amélioration qui se manifeste sur les réseaux est due bien plus au nombre sans cesse plus grand des volontaires qu'aux rentrées des grévistes.

Sur le Nord et l'Est la situation est normale ; sur le P.-L.-M. la situation set bonne, grâce aux mesures de protection adoptées pour assurer la sécurité des agents restés à leur poste.

Les rentrées sont nombreuses à Villeneuve et à Marseille. Sur le Midi, la situation est sensiblement la même qu'hier, avec cependant de nombreuses rentrées.

A Tarbes, le service des trains est assuré dans de très bonnes conditions, grâce aux nombreux volontaires et aux agents retraités qui ont repris du service.

Sur le P.-O. il y a peu de modifications. Le trafic des trains est encore augmenté. Le service de la traction s'améliore. Dans tous les arrondissements, on signale des intimidations violentes des grévistes vis-à-vis des agents restés au travail et de leur famille.

Des mises en demeure seront envoyées par la Direction du P.-O. aux ouvriers qui n'auront pas repris le travail dans la journée.

Sur le P.-O., 322 trains de marchandises ont été mis en circulation hier, contre 254 la veille et 172 le 1er mai.

Sur l'Etat, la situation est absolument stationnaire. Rassurés par le nombre des trains qui circulent, les voyageurs affluent.

### Perquisitions et arrestations

Paris, 4 mai. — Le nombre des arrestations effectuées hier soir étaient de six, dont cinq en province et une à Paris.

Selon le « Petit Parisien », le nombre de mandats décernés est peu élevé, et il est à peu près certain qu'ils auront pu être exécutés à la fin de la journée d'aujourd'hui. Des perquisitions en très petit nombre ont été opérées aujourd'hui.

Selon la « Bataille », il y aurait eu huit mandats pour la province et six pour Paris.

La « Bataille » cite comme activement recherchés par la police MM. **Levêque, Monmousseau, Midol**, secrétaires fédéraux des cheminots ; **Sirolle**, délégués des cheminots à la C. G. T. ; **Sigrand**, de Paris (rive gauche).

### L'arrestation manquée de Decazeville

COMMENT LES GREVISTES FIRENT EVADER LE SECRETAIRE DU SYNDICAT

Decazeville, 4 mai. — Voici dans quelles circonstances le secrétaire des métallurgistes Verdier a échappé au commissaire spécial, qui avait mission de l'arrêter :

Hier soir, à 10 heures, à l'issue d'une réunion tenue par le syndicat des mineurs et par le syndicat des métallurgistes, le commissaire spécial s'est présenté pour procéder à l'arrestation de Verdier.

Des protestations s'élevèrent, une foule d'environ 400 personnes suivit le commissaire et Verdier jusqu'à la Mairie et le commissaire, exhibant un mandat chiffré, le maire, qui avait demandé à prendre connaissance du mandat, présenta des objections et il aurait, paraît-il, refusé de laisser procéder à l'arrestation.

Le commissaire spécial sortit pour aller se munir d'une pièce donnant satisfaction au maire, laissant Verdier sous la garde du capitaine de gendarmerie et de la police. Pendant ce temps la foule envahit la Mairie, déborda le service d'ordre et dégagea Verdier qui se rendit au Cercle d'Etudes Sociales. Quand on se présenta plus tard pour l'arrêter, il réussit à s'enfuir.

### Bruit de l'arrestation de Loriot

D'autre part, le bruit courait dans la soirée de l'arrestation du citoyen Loriot ; renseignements pris, l'ancien trésorier du Parti Socialiste est rentré à son domicile et n'y a pas été inquiété.

Le bruit de l'arrestation de Loriot a provoqué un certain émoi parmi les délégués de la Fédération socialiste de la Seine qui s'étaient réunis dans la soirée. Ils ont préconisé un certain nombre de mesures dans le cas où le Gouvernement étendrait la répression dans les milieux socialistes.

Une proposition d'action commune du Parti avec l'Union des Syndicats de la Seine a été repoussée, la C. G. T. ayant antérieurement refusé le concours du Parti.

### Arrestation de Sirolle

Paris, 4 mai. — Sirolle a été arrêté aujourd'hui alors qu'il sortait d'une réunion. Cette arrestation n'a donné lieu à aucun incident.

## La Grève des Inscrits Maritimes

### Une statistique officielle

Paris, 4 mai. — A 19 heures, on possède les renseignements suivants sur la situation dans les ports :

A Boulogne, 42 dockers et déchargeurs de poisson ont cessé le travail. Les inscrits travaillent.

A Calais, le mouvement gréviste est nul chez les inscrits. Quelques débauchages chez les dockers.

Au Tréport et à Nieppe, pas de grévistes.

Au Havre, grève à peu près générale. Le vapeur « Indo-Chine » est parti. Le transatlantique « France » est arrêté. La garde en est assurée. Ce matin, il y a eu une réunion des armateurs et des inscrits.

A Cherbourg, les transbordeurs ont cessé le travail. mais le service est assuré. Aucun autre mouvement.

A Saint-Nazaire, 500 marins sont en grève sur 800.

A La Rochelle et Rochefort, les dockers et les grutiers sont en grève. Les inscrits travaillent.

A Marennes et à Padillac, situation normale.

A Bordeaux, les inscrits sont en grève. Les capitaines au long cours protestent contre cette décision. Le vapeur « Ceylan » est parti.

## LA GREVE GENERALE DES MINEURS

*Le Conseil d'Administration du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais adopte le principe de la grève générale à l'unanimité*

L'ordre confédéral décidant de joindre au mouvement des chemins de fer, la grève générale des inscrits maritimes, des dockers et des travailleurs du sous-sol étant parvenu, le conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais s'est réuni hier, comme il était convenu, à son siège, au bureau du secrétariat, 53, rue de Bully, à Nœux.

A l'issue de la réunion, le Conseil d'administration adopta à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

**Le Conseil d'administration, réuni le 4 mai 1920, prenant acte des différentes lettres et télégrammes émanant de la Fédération Nationale des Travailleurs du Sous-Sol et de la Confédération Générale du Travail, après explications, accepte en principe l'ordre de grève générale lancé par la C. G. T.**

**L'ordre de la grève effective sera donné ultérieurement. Les ouvriers mineurs et similaires doivent donc se tenir prêts à entrer dans l'action avec discipline, dès que cet ordre sera donné.**

### Dans le Bassin du Nord

## Le Congrès des Secrétaires des Sections Syndicales

IL ACCEPTE LE PRINCIPE DU MOUVEMENT GENERAL A ENGAGER

Hier, s'est tenu à Sin-le-Noble, salle des fêtes de la mairie, le Congrès des secrétaires des sections syndicales.

La séance fut des plus animées. La situation actuelle fut envisagée et étudiée sous toutes ses faces. Après de très intéressants échanges de vue, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

L'ORDRE DU JOUR

« Les délégués des sections syndicales du bassin du Nord, réunis en Congrès le 4 mai, à Sin-le-Noble,

» Après avoir entendu l'exposé de la situation sur l'application du Cartel Confédéral pour faire aboutir les revendications des Cheminots et la nationalisation décidée par la C. G. T. ;

» Décident, quoique relevant d'une grève et malgré la situation dans laquelle se trouvent les mineurs de la région, par suite du chômage de nombreux ouvriers de la corporation récemment licenciés par les travaux de 1re Urgence, *d'accepter le principe du mouvement général à engager* ; regrettent que le chômage soit dans la région des plus restreints parmi les travailleurs du rail, premiers intéressés dans la question ;

» Se déclarent partisans résolus d'obéir au mot d'ordre de l'organisme central sitôt que les cheminots auront, par un mouvement vraiment général, abandonné le travail ;

» Décident l'envoi de cet ordre du jour à la C. G. T., à la Fédération Nationale du Sous-Sol et à l'Union Départementale ;

» Se séparent aux cris de : Vive la C. G. T. ! Vive le Syndicat ! »

### Dans le Bassin d'Anzin

## Le mouvement sera général jeudi matin

Les délégués du bassin d'Anzin, réunis mardi à 3 heures de l'après-midi, au siège du Syndical, rue Charles-Fournier, sous la présidence du citoyen François LEFEBVRE, député, maire de Denain, président du Syndicat, décident de suivre le mot d'ordre de la C. G. T.

**En conséquence, la grève générale est décidée et commencera jeudi matin.**

Des réunions auront lieu aujourd'hui, mercredi, dans la soirée, dans toutes les sections syndicales.

## La libération de la classe 18

### Elle sera terminée le 14 juin

Paris, 4 mai. — La libération de la classe 1918 s'effectuera d'après le même échelonnement que l'incorporation de cette classe. Elle sera réglée de façon que chaque militaire soit renvoyé dans ses foyers six semaines exactement après la date à laquelle il aurait dû l'être normalement.

En conséquence, seront libérés :

1. — *Les 28, 29 et 30 mai*, les militaires incorporés les 16, 17 et 18 avril 1917 (1er échelon).

2. — *Les 12, 13 et 14 juin*, les militaires incorporés les 1er, 2 et 3 mai 1917 (2e échelon).

**Seront renvoyés avec ce 2me échelon, les militaires des régions libérées appartenant à la classe 1918 et incorporés après l'armistice.**

Les dates ci-dessus seront avancées de 5 jours pour les militaires qui demanderaient à prendre la permission supplémentaire de 5 jours accordée par la circulaire du 23 avril 1920 sous forme de libération anticipée.

## Grève générale de la Métallurgie Parisienne

Paris, le 4 mai. — Le syndicat des ouvriers sur métaux de la Seine pour soutenir la C. G. T. porteste contre les mesures de police prises à l'occasion du Premier Mai et décide la grève générale des industries métallurgiques de la région parisienne.

Cette grève doit être effective à dater de jeudi prochain.

## GREVE DE L'ECLAIRAGE A CHARLEROI

Bruxelles, 4 mai. — Le « Soir » annonce que le groupement des Syndicats des services publics de la région de Charleroi a, par solidarité avec les grévistes du groupement des eaux et voirie de Charleroi, voté le principe de la grève générale dans les diverses usines électriques et de gaz du bassin de Charleroi.

## CONSEIL DES MINISTRES

M. AUGAGNEUR NOMMÉ GOUVERNEUR GENERAL DE L'AFRIQUE EQUATORIALE

Paris, 6 mai. — Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Elysée sous la présidence de M. Paul Deschanel.

Le président du Conseil a mis ses collègues au courant de la situation extérieure. Le Conseil s'est entretenu de l'état actuel des grèves et des mesures auxquelles elles ont donné lieu.

Le Conseil a désigné M. Angoulvent, gouverneur général de l'Afrique équatoriale comme commissaire général de l'Exposition coloniale interalliée qui aura lieu à Paris en 1925.

**M. Victor Augagneur, ancien gouverneur général de Madagascar, a été désigné comme gouverneur général de l'Afrique équatoriale.**

## M. Millerand à Londres

Paris, le 4 mai. — Selon l'« Echo de Paris », M. Millerand se rendrait à Londres la semaine prochaine.

Le Gouvernement a désigné M. Maurice Herbette pour occuper le poste d'ambassadeur à Berlin, le jour où les alliés remplaceront les chargés d'affaires.

## Bagarres à Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 3 mai. — La grève des caoutchoucs a provoqué une collision entre l'armée et les grévistes qui voulaient s'opposer à la rentrée des non grévistes dans une usine. On compte une cinquantaine de blessés.

Deux usines importantes ont décidé de fermer leurs portes jusqu'à nouvel ordre.

## LE POILU BAT LE GÉNÉRAL

Toulouse, 4 mai. — A Nogrepelisse (Tarn-et-Garonnes), M. Marius Roussel, candidat des Poilus, a été élu conseiller général, avec 400 voix de majorité, contre le général d'Amade, candidat républicain.

## UN CYCLONE AUX ETATS-UNIS

De la « Chicago Tribune », 3 mai. — Un terrible cyclone, qui s'est abattu sur l'Etat de Oklahoma, a balayé la ville de Peggs. 50 personnes ont été tuées et 150 blessées (Havas).

## Mort de l'homme le plus âgé de la terre

On mande de Grand-Rapids. Néosaska, 3 mai, à la « Chicago Tribune » : M. Thomas Morris, probablement l'homme le plus âgé de la terre, est mort ici dimanche dernier, à l'âge de 126 ans. Il était né en 1794. Ses amis prétendent qu'il est mort parce qu'il ne pouvait plus se procurer de whisky.

## Un drame à Bruxelles

LA MORT PLUTOT QUE LA SEPARATION

Bruxelles, 4 mai. — Hier, vers 10 heures du soir, des passants qui longeaient l'avenue Victoria, au bois de la Cambre, entendirent des gémissements. Ils s'approchèrent et trouvèrent, dans un massif voisin, gisant dans une flaque de sang, le cadavre d'une jeune femme. A côté d'elle, un homme était étendu sans connaissance ; il tenait dans sa main crispée un revolver au moyen duquel il s'était tiré deux balles dans la tempe ; la femme avait la tête trouée de deux projectiles.

Une patrouille de service dans le bois fut prévenue et les deux corps furent transportés au commissariat de l'entrée du bois. Un docteur parvint bientôt à ranimer le blessé. Celui-ci a été transporté à l'hôpital Saint-Pierre. Lundi matin, l'officier de police Van Herck a pu l'interroger. C'est un nommé Herman Jérome, 30 ans, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode. La jeune femme était sa maîtresse, Van Dyck Cécile, 19 ans, demeurant à Anvers.

Voici, d'après les dires de Herman, les motifs du drame :

Ancien soldat qui fit toute la guerre, Herman, marié et père de deux enfants, avait fait la connaissance de la jeune fille après l'armistice. Bientôt, l'ancien soldat quitta sa femme et ses deux enfants à Châtelineau pour venir habiter chez ses parents à Saint-Josse. En ces derniers temps, pris de remords, Herman avait l'intention de retourner auprès de sa femme et de ses enfants. Il en fit part à son amie qui déclara qu'elle préférait mourir que de le quitter.

Dimanche après-midi, Cécile Van Dyck était venue relancer son amant. Tous deux s'étaient rendus au bois de la Cambre et ce fut au cours de leur promenade qu'ils auraient décidé de mourir ensemble. Cécile Van Dyck s'était munie d'un revolver. Avenue Victoria, ils s'étaient engagés dans un massif. La jeune fille prit alors son revolver et se tira une balle dans la tête. Herman l'acheva d'un second coup de revolver et se logea ensuite deux balles dans la tête.

## Un incendiaire aux Assises

IL EST ACQUITTE

Versailles, 4 mai. — Cet après-midi, a comparu devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise le nommé Goacher, 23 ans, accusé d'avoir mis le feu à une grange appartenant à son père, cultivateur à Regnanville (Pas-de-Calais). La Cour a rendu un verdict d'acquittement.

# Au Conseil Général du Nord

*Par la voix de son Président, l'Assemblée Départementale rend un public hommage à la mémoire de Ghesquière :::*

*Des vœux sont déposés protestant contre la condamnation de M. Caillaux et la reprise des relations avec le Vatican :::*

Pour l'ouverture de sa session, notre Parlement du Nord a tenu hier matin, dans une sereine atmosphère d'activité prometteuse, une séance en vitesse, histoire de prendre contact et de tracer les grandes lignes de son programme d'action.

Des divers points du Département, les conseillers sont venus plus nombreux que d'habitude et tous nos arrondissements ont leurs effectifs de représentants à peu près au complet.

M. Vancauwenberghe, complètement remis de la malencontreuse grippe qui avait fait regretter son absence en février dernier, préside avec sa bienveillante autorité coutumière et son tact exercé à diriger les débats.

Le voyage du Président de la République à Lille est officiellement annoncé pour le 27 juin prochain. La municipalité et le Conseil général sont d'accord pour faire la réception à frais communs, prévus pour une quarantaine de mille francs.

Le président annonce le départ de M. Vautrin, chef de la troisième division à la Préfecture, et présente, en termes élogieux, son successeur, M. Paul Lecocq, qui remplissait, avec un zèle et des aptitudes appréciés de tous, les fonctions de directeur de la Comptabilité départementale.

Après le dépôt d'une série de vœux, renvoyés à l'examen des Commissions, le Conseil décide de discuter vendredi ceux qui présentent un caractère d'ordre économique ou politique.

La séance, qui avait duré une demi-heure à peine, est renvoyée à deux heures et demie. Elle fut un simple et rapide lever de rideau, puis les conseillers se réunirent en Commissions, où le travail abonde, car cette session est particulièrement chargée et promet d'être intéressante à plus d'un point de vue. Nous en avons eu, dès aujourd'hui, un suggestif échantillon.

### Hommage à Ghesquière

Au début de la séance de l'après-midi, le président, M. VANCAUWENBERGHE, rappelle qu'une souscription publique est ouverte pour élever un monument à Henri Ghesquière. Il annonce qu'il vient de s'inscrire en tête d'une liste, et, en termes émouvants, rappelle « la sincérité de convictions, le caractère élevé et généreux de ce conseiller général estimé de tous ses collègues et mort trop tôt pour la chose publique ».

« Nous n'étions pas obligés, dit-il, de partager toutes ses opinions, qu'il défendait avec autant d'ardeur que de désintéressement, mais nous étions unanimes à reconnaître son dévouement pour l'intérêt public. En souvenir, et en reconnaissance de l'action marquante qu'il a exercée dans notre assemblée départementale, et du concours qu'il nous a apporté en toutes circonstances, j'ai jugé de mon devoir, en ma qualité de président du Conseil général, de m'inscrire en tête d'une liste de souscriptions destinées à élever un monument à ce bon et fidèle serviteur du Pays. J'ai la conviction que vous voudrez tous vous associer aux sentiments qui m'ont inspiré. Tous ceux qui l'ont connu à l'Assemblée départementale ont conservé un bon souvenir de cet homme fidèle à ses principes. Personne n'a méconnu sa haute courtoisie et son esprit de bonne camaraderie dont, pour mon compte, je conserve un souvenir ému.

Je ferai circuler cette liste de souscriptions pour permettre aux conseillers généraux qui le désirent, d'apporter un souvenir effectif à la mémoire de notre ancien et regretté collègue ».

Des applaudissements saluent cette loyale et courageuse déclaration de M. Vancauwenberghe.

L'appariteur passe dans les travées et aussitôt la feuille de souscription qu'il présente tour à tour à chaque conseiller, se couvre de signatures réunissant non seulement celles des socialistes et des radicaux, mais aussi les noms du baron de La Grange, de MM. Scalbert, Crépy-Saint-Léger, Degroote, Seydoux.

Seul, parmi tous les conseillers très nombreux à ce moment dans la salle, M. Guilbaut s'est montré réfractaire à ce mouvement unanime. Il est resté enraciné dans son sectarisme réacteur, comme un champignon dans sa couche.

### Protestations socialistes

Parmi les voeux les plus intéressants déposés à la séance de l'après-midi, signalons ceux des élus socialistes protestant contre la condamnation de M. Caillaux par la Haute-Cour, contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, réclamant le rétablissement des rapports économiques avec la Russie.

Ces voeux furent renvoyés à l'examen des bureaux et viendront en discussion vendredi prochain.

A noter que le Préfet, présent à la séance du matin, n'assistait pas à celle de l'après-midi. Il s'était fait remplacer par M. Leroy, secrétaire général, qui, d'ailleurs, céda bientôt le fauteuil à son ami M. Régnier.

Le Préfet n'eut donc pas l'occasion de faire ses réserves d'usage sur le caractère de ces voeux. Il prépare peut-être dans le silence du cabinet son offensive oratoire, à moins qu'il ne laisse la corvée à un autre et ne prétexte une maladie diplomatique pour se dérober à l'assaut.

En tout cas, le gala de vendredi promet de n'être pas dépourvu d'intérêt, et il est à prévoir que les tribunes ne sonneront pas creux.

### Le Traité de Paix

M. BOURDON, conseiller général du Canton de Landrecies, a déposé le voeu suivant, qui sera rapporté à la séance de vendredi, avec avis sans nul doute favorable :

« Le pays, profondément ému des diverses tentatives de révision du traité de paix, ne comprendrait pas la réduction de l'indemnité due par l'Allemagne en vertu de ce traité. Dans ces conditions, le soussigné émet le voeu que le traité de paix soit rigoureusement appliqué quant aux sommes dues par l'Allemagne pour réparation des dommages causés ; si une concession doit être faite, elle ne devra concerner que les délais à accorder pour le versement des indemnités qui sont dues ».

### Le Canal du Nord-Est

Revenant sur une question exposée plusieurs fois déjà devant le Conseil, mais dont l'importance reste capitale, M. Vancauwenbergée signale que des modifications ont été apportées au projet primitif du Canal du Nord-Est, dont l'exécution a paru probablement trop coûteuse au Gouvernement, dans l'état actuel de nos finances. Toutefois, la portion comprise entre Denain et Dunkerque est maintenue.

LEBAS s'étonne des modifications apportées à ce projet, à l'étude depuis si longtemps. Il signale la nécessité de ce canal qui hâterait la reprise de la vie économique dans nos régions.

— A mon avis, dit M. GARIN, les changements proviennent plutôt du Ministère des Finances que de celui des Travaux publics, et c'est à la porte de M. Marsal, plus fermée encore que celle de M. Klotz, son prédécesseur, qu'il faudrait frapper. Trop de projets, de réalisation urgente, vont s'enliser dans les marécages du Ministère des Finances.

— Pour moi, répond M. VANCAUWENBERGHE, je pense qu'il faudrait frapper à la porte des deux Ministères, et vigoureusement, car la question est d'une extrême importance pour notre pays, et il faut rappeler au Gouvernement que nous avons hâte d'en voir la réalisation.

Nous pourrions joindre à notre réclamation la proposition de M. Delory, relative à la création d'un canal Lille-Dunkerque.

Sur la proposition de M. POTIE, appuyée par DELORY, le Conseil, à l'unanimité, adopte, sous forme de voeu les judicieuses observations de son président.

### Erreur de chiffres

Dans son rapport, le Préfet signale une légère erreur de.. 94.000 francs dans l'établissement du budget de l'Institut Départemental des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin. Il demande au Conseil de redresser cette erreur matérielle, mais l'assemblée ne l'entend pas de cette oreille, et décide de demander au Préfet des explications, quitte à « redresser l'erreur » si elles lui paraissent satisfaisantes.

Un autre crédit de 20.000 francs, réclamé par le Préfet pour le service de l'Inspection de l'Hygiène publique, est voté sans discussion.

Sur conclusions d'un rapport de COPPEAUX, le Conseil fixe à 5 francs la somme totale à payer aux médecins pour délivrance de certificats, en application de la loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

### L'allocation aux vieillards

Dans sa précédente session, le Conseil avait adopté un voeu de COPPEAUX, tendant au relèvement du taux de l'allocation mensuelle obligatoire aux vieillards et infirmes dans la même proportion que le coût de la vie, triplé et quadruplé depuis 1914.

Saisi de ce voeu, le Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociales répond « qu'il s'est préoccupé de la situation malheureuse dans laquelle se trouvent les vieillards, infirmes et incurables, par suite de l'augmentation constante du coût de l'existence, et qu'il n'hésitera pas, le moment venu, à s'inspirer des suggestions émises à cet égard par le Conseil général du Nord ».

— Tous les conseillers diront sans doute comme moi, déclare VERHAEGHE, que « le moment est venu ». C'est l'instant ou jamais, et il est surprenant que le Ministre ne s'en rende pas compte, pour augmenter d'urgence le taux des allocations, tout à fait insuffisantes en ce temps d'excessive cherté de vie.

— La situation, observe M. POTIE, va s'aggraver encore du fait de la disparition prochaine des secours de chômage, et il est de toute évidence qu'une mesure immédiate s'impose.

Après ces observations, le Conseil, d'un accord unanime, renouvelle le voeu de Coppeaux et décide de rappeler ainsi au Ministre que le moment d'agir est venu.

— Il faut enfoncer le clou ! dit en manière de conclusion le Président.

Espérons qu'il ne s'émoussera pas sur le crâne ministériel !

### Les retraites ouvrières

A la session de février, le Conseil émit le voeu que les vieillards et indigents privés de ressources et âgés de 70 ans, soient admis au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, sans qu'il y ait lieu de tenir compte des avantages acquis par la loi des retraites ouvrières.

Par des exemples typiques, COPPEAUX démontre les raisons motivant ce voeu.

Le Ministre de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, à qui il a été transmis, répond « qu'en ce qui concerne le régime de faveur à assurer dans le décompte des ressources aux mensualités touchées au titre des retraites ouvrières, il convient de remarquer que plusieurs propositions tendant à modifier la loi ont été déposées sur le bureau de la Chambre des Députés. Celle-ci en reste saisie et il faut attendre ».

LEBAS estime que le Gouvernement devrait déposer un projet de loi, qui aurait plus d'efficacité qu'une proposition émanant de l'initiative parlementaire.

Le Président s'offre obligeamment à faire une démarche dans ce sens auprès de M. Breton qui est, dit-il, un Ministre très accueillant.

Le Conseil le charge très volontiers de cette démarche en souhaitant qu'elle soit couronnée de succès.

### Crédits et subventions

L'assemblée vote l'inscription au budget supplémentaire de 1920 d'un crédit de 25.000 francs, destiné à assurer le fonctionnement, au cours de cet exercice, des ateliers d'aveugles à l'Institut départemental des Sourds-Muets et Jeunes Aveugles de Ronchin et une somme de 5.000 fr. pour l'installation et le fonctionnement de consultation de nourrissons et encouragements aux œuvres de protection de l'enfance.

Le Conseil prenant acte de la décision de la Ligue du Nord contre la tuberculose au sujet de la désaffectation du Sanatorium de Montigny-en-Ostrevent, lui vote un crédit de 30.000 francs à titre de subvention, sous réserve d'un contrôle permanent au point de vue médical et financier, assuré par trois membres désignés par la Fédération des Syndicats Médicaux du Nord et 7 membres nommés par l'Assemblée départementale ;

Une Commission composée de Couteaux, Verhaeghe et M. Fouquet est chargée d'étudier le projet de réfection des bâtiments du Palais de Justice de Lille.

A propos de l'assistance aux femmes en couches, DELCOURT insiste pour que les paiements soient effectués en temps opportun et n'arrivent pas trop tard, comme cela se produit souvent.

Sur rapport de M. Sénéchal, le Conseil vote une subvention de 70.000 francs en faveur du Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre.

Avec raison, M. POTIE signale l'état lamentable de beaucoup de nos routes nationales et demande que l'Etat procède sans retard à leur réfection. Le Conseil tout entier s'associe à cette réclamation, dont chacun peut constater chaque jour le bien-fondé et vote ensuite les crédits proposés pour l'entretien de nos routes départementales.

En donnant acte au Préfet de sa communication relative à l'attribution d'une subvention et de bourses à l'Ecole agricole ménagère de Tourcoing, le Conseil exprime un avis très favorable à la création d'une école saisonnière ménagère agricole annexée au collège de jeunes filles de cette ville et demande que cette école soit subventionnée dès son installation.

Divers rapports sont renvoyés aux bureaux compétents pour nouvel examen et viendront aujourd'hui en discussion.

Selon les prévisions présidentielles, la session sera close vendredi soir, car M. Vancauwenberghe promet de mener rondement la besogne et l'on sait qu'il est homme à tenir parole.

E. POLVENT.

### A Béthune

## Est-ce un crime ?

UN JEUNE HOMME EST DISPARU DEPUIS HUIT JOURS. — ON CROIT A UN GUET-APENS.

Il y a déjà huit jours, nous signalions la disparition de M. Vercouter Antoine, 22 ans, ouvrier menuisier, occupé chez M. Crombez, entrepreneur, rue St-Pry, à Béthune.

La famille, qui habite Deerlyck (Belgique), ayant été avertie, a déposé une plainte à la police qui a ouvert une enquête.

Quelques témoins ont déjà été entendus. Il semblerait résulter de leurs dépositions que Vercouter aurait été attiré dans un guet-apens.

Les recherches continuent et il y a tout lieu d'espérer que, grâce à la vigilance de la police, le mystère qui plane sur cette disparition sera bien vite éclairci pour rassurer la famille du jeune homme venue sur place essayer de retrouver leur fils.

# LA REDDITION DE MAUBEUGE

### Les dépositions continuent

Paris, 4 mai. — L'audience est ouverte à 14 heures. L'interrogatoire des témoins continue.

L'intendant militaire Carton explique que la manière dont le ravitaillement de la place s'effectuait; puis il déclare que l'apparition du drapeau blanc sur le clocher de Maubeuge lui parut être le signal de la chute de la place et il termine en affirmant sa profonde admiration pour son chef, le général Fournier.

Le médecin principal Rousseau donne des détails sur le service de santé de la place, qui, dit-il, fonctionna normalement au cours de l'investissement; en voyant le drapeau blanc sur le clocher, le témoin crut que le gouverneur était en pourparlers avec l'ennemi.

M. Gustave Herbeck, bâtonnier d'Avesnes, raconte qu'il fut chargé d'organiser le Conseil de guerre de Maubeuge, mais que la première audience ne put avoir lieu que le 4 septembre.

Le président fait remarquer que les pourparlers du 6 août empêchèrent le Conseil de guerre de siéger et que le 7, sur l'ordre du gouverneur, le capitaine Herbeck fit brûler les archives; le témoin ajoute que le Conseil de guerre ne fut pas informé plus tôt, parce que le code de justice militaire n'en prévoit la formation que dans les places assiégées ou investies; or, la place ne fut investie que le 27 août, dit en terminant le témoin.

Me Henri Robert donne lecture d'une lettre du maire de Maubeuge, qui fait l'éloge du général Fournier.

Le général Maistre saisit cette occasion pour féliciter M. Walrand et la municipalité de Maubeuge, qui donnèrent, ajoute le président, le plus bel exemple à la population.

On interroge ensuite le général Winker-Mayer qui commandait la réserve générale. Sa déposition est peu importante. Le général Maistre lui reproche d'être resté les bras ballants pendant que les troupes se battaient et particulièrement au cours de la sortie du 1er septembre, sortie malheureuse, qui coûta la moitié les effectifs engagés.

Le colonel Gabriel Straner, qui commandait le 345e d'infanterie, raconte qu'il prit part aux sorties des 25, 26, 28 août et 1er septembre et que dans cette dernière, ayant subi de lourdes pertes, il dut regagner ses positions de départ. Le témoin ajoute qu'au Conseil de défense du 6 septembre, il émit l'avis que toute résistance était devenue impossible.

Le lieutenant-colonel Bruno, du 345e, dépose ensuite. Il participa également aux sorties de la garnison.

Le lieutenant-colonel Bruno rappelle les différents mouvements exécutés par sa troupe le dernier jour du siège, l'apparition du drapeau blanc sur le clocher de Maubeuge et l'arrivée des Allemands. Pour éviter un massacre inutile, ne pouvant plus se défendre, d'après les ordres, qu'en utilisant la baïonnette, il aima mieux se rendre auprès du général allemand qui le garda prisonnier.

L'audience est levée à 18 heures 25.

## Un Landru américain

On vient d'arrêter à Los Angeles, en Californie, un moderne Barbe-Bleue, dont les sinistres exploits dépassent en horreur ceux du fameux Landru.

James Huirt, que la police vient de mettre en prison, se serait marié vingt-cinq fois, et sept de ses épouses seraient mortes de mort violente, tandis que l'on ignore le sort des autres.

Huirt a fait des aveux. Il prétend qu'une force irrésistible le poussait à se marier, puis à tuer ses femmes. Il reconnaît en avoir assommé deux, en avoir jeté une autre à l'eau au cours d'une partie de pêche. Il se souvient, dit-il, de sept crimes, mais a perdu le souvenir du nombre exact de ses épouses et du sort qu'il leur fit subir.

La police fait des recherches pour contrôler les déclarations du bandit.

## Les manifestants du 1er Mai

Paris, 4 mai. — Un certain nombre de manifestants du Premier Mai ont comparu, cet après-midi, à l'audience des flagrants délits, devant les dixième et onzième chambres correctionnelles, sous l'inculpation d'outrages à agent, violences, entraves à la liberté du travail ou dégradation d'objets d'utilité publique.

Le mécanicien Henri Laurent, âgé de 18 ans, a été condamné à deux ans de prison et 2.000 fr. d'amende; il avait jeté des morceaux de fonte sur un autobus « Madeleine-Bastille » contusionnant plusieurs voyageurs.

Ses co-inculpés ont été condamnés à des peines allant de 8 à 20 jours de prison.

### COUR D'ASSISES DU NORD

## Au sortir du cabaret

UN MUTILÉ REÇUT UN COUP DE COUTEAU ET SUCCOMBA

Le 1er décembre 1919, vers 2 heures du matin, plusieurs consommateurs, parmi lesquels Alexandre Duforet et la veuve Gambier, étaient attablés au cabaret Bourghelle, à Auberchicourt.

Une discussion s'éleva entre un sieur Leteneur et Duforet. Ils sortirent même un instant et se querellèrent dans la rue. Puis Duforet, qui avait, pendant la discussion, invité sa maîtresse à se retirer, s'en alla à son tour. Leteneur rentra dans le cabaret. Quelques instants après, le cabaretier ayant voulu fermer son établissement, les consommateurs Leteneur, Pinte et Croquet partirent ensemble et prirent la direction d'Aniche.

Vingt mètres avant d'arriver à la maison de la veuve Gambier, ils aperçurent Duforet qui venait dans leur direction en disant : « Où est-il ? où est-il ? » Leteneur et Pinte entendirent ensuite Croquet, resté quelques pas en arrière, dire : « Ne frappe pas, je suis un mutilé ! » Puis, quelques secondes après : « J'ai reçu un coup de couteau. »

Duforet s'était, en effet, précipité sur Croquet et, brutalement, sans aucune provocation de sa part, l'avait frappé d'un coup de couteau à la cuisse. Il avait attendu à son passage le consommateur avec qui il avait eu une discussion, mais trompé par l'obscurité, il en avait frappé un autre. Il rentra chez sa maîtresse après avoir brisé et jeté son couteau.

Croquet se traîna jusqu'à l'estaminet Bourghelle en appelant du secours. Il désigna son agresseur et succomba aussitôt. La mort est due, dit le médecin-expert, à l'hémorragie résultant de la section de l'artère.

Duforet prétend avoir été menacé par plusieurs individus, mais il est prouvé que c'est lui qui s'avança au-devant des trois autres consommateurs.

Il est mal noté et a déjà encouru deux condamnations.

Après réquisitoire de M. Charrier, substitut général et plaidoirie de Me Meigné, Alexandre Duforet est condamné à deux ans de prison.

## Avortement à Somain

Angèle Dewever et Hortense Wuillal, femme Tavernier, poursuivies pour avortement, sont acquittées, grâce aux belles plaidoiries de Mes [illegible]